

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

PUBLICS ET INSTITUTIONS – U4

SESSION 2021

—————
Durée : 4H00

Coefficient : 5
—————

Matériel autorisé :

- aucun matériel n'est autorisé

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 10 pages, numérotées de 1/10 à 10/10.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	Session 2021
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI
	Page : 1/10

« Dans un pays envié pour la performance de son système de santé, les difficultés d'accès aux soins demeurent. Selon les baromètres de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) menés en 2016, 2017 et 2018, dans 71 départements, un quart des assurés se présentant dans les accueils de l'Assurance Maladie aurait déjà rencontré une situation de renoncement aux soins. Un chiffre à prendre avec précaution mais qui témoigne de la réalité du phénomène ».

Source : Lutte contre le renoncement aux soins : un dispositif généralisé à l'ensemble du territoire métropolitain, Dossier de presse 6 juillet 2018, <https://www.ameli.fr>, Consulté le 7/09/2020

Question 1

Caractériser la population concernée par le renoncement aux soins.

Question 2

Montrer en quoi les dispositifs d'accès aux soins tentent de répondre aux besoins de la population en France mais rencontrent également des freins.

Question 3

Expliquer comment la nouvelle offre « 100 % santé » devrait permettre de lutter contre le renoncement aux soins.

Barème

Question 1 :	10 points.
Question 2 :	18 points.
Question 3 :	6 points.
Expression – composition :	6 points.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2021
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 2/10

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Mesurer le renoncement aux soins

*Extrait « Synthèse descriptive des données du baromètre du renoncement aux soins (BRS) », H. Revil (ODENORE/PACTE/CNRS) - N. Daabek et S. Bailly (HP2/INSERM).
Février 2019.*

Annexe 2 - Les causes du renoncement aux soins

*Extrait « Le non recours aux prestations sociales, Mise en perspective et données disponibles ». Gonzales Lucie et Nauze-Fischer Emmanuelle.
Dossiers de la DRESS Juin 2020, n°57.*

Annexe 3 - 100% Santé

*100% Santé : des soins pour tous, 100% pris en charge.
<https://solidarites-sante.gouv.fr>, Consulté le 29 septembre 2020.*

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2021
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 3/10

Annexe 1 – Mesurer le renoncement aux soins

Extrait « Synthèse descriptive des données du baromètre du renoncement aux soins (BRS) »

Synthèse réalisée dans le cadre de l'accompagnement scientifique par l'Odenore de la généralisation des PFIDASS* (Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé) du régime général de l'Assurance maladie obligatoire.

** Le dispositif PFIDASS a pour objectif d'accompagner les assurés sociaux dans leurs démarches de soins pour ceux qui y ont renoncé.*

La démarche du Baromètre du renoncement aux soins (BRS) est née en 2014 dans le Gard, dans le cadre d'une collaboration entre la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE). Elle s'est ensuite déployée à l'ensemble de la France Métropolitaine via la dynamique de généralisation des PFIDASS. Au fil des années, environ 160 000 questionnaires ont été recueillis et plus de 400 entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès de personnes en renoncement aux soins.

Cette synthèse descriptive, publiée en février 2019, compile les données collectées depuis 2014 par le baromètre. Pour une des vagues, les diagnostics ont concerné le régime général de l'Assurance Maladie, mais également le régime de la mutualité sociale agricole (MSA) et le régime social des indépendants (RSI).

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2021
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 4/10

Profil des renonçants – BRS

	Renonçant	Répondant
SEXE		
Féminin	65,8 %	59,8 %
Masculin	34,2 %	40,2 %
AGE		
< 18 ans	0,3 %	0,5 %
18 – 24 ans	7,6 %	8,5 %
25 – 39 ans	26,6 %	26,1 %
40 – 59 ans	47,4 %	43,7 %
> 60 ans	18,1 %	21,2 %
SITUATION FAMILIALE*		
Seul(e)	37,9 %	36 %
Seul(e) avec enfant(s)	17,4 %	13,4 %
En couple sans enfant(s)	17,1 %	22,2 %
En couple avec enfant(s)	25,7 %	26,2 %
CSP ET SITUATION PROFESSIONNELLE		
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,5 %	0,5 %
Cadre, professions intellectuelles supérieures	2,5 %	2,7 %
Employés	35,1 %	35,6 %
Ouvriers	6 %	7,8 %
Professions intermédiaires	1,8 %	1,8 %
Retraités	13,1 %	16,1 %
Sans emploi actuellement	41 %	35,5 %
ETAT DE SANTE		
Très mauvais	4,8 %	2,9 %
Mauvais	15,4 %	10,7 %
Moyen	42,5 %	36,2 %
Bon	30,9 %	38,9 %
Très bon	6,4 %	11,3 %

Champs = personne ayant fréquenté une des CPAM participant au baromètre et ayant accepté de répondre au questionnaire (répondant)

Lecture = 59,8 % des répondants sont des femmes. Parmi les renonçants 65,8 % sont des femmes

* le total ne fait pas 100 % pour des raisons méthodologiques

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2021
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 5/10

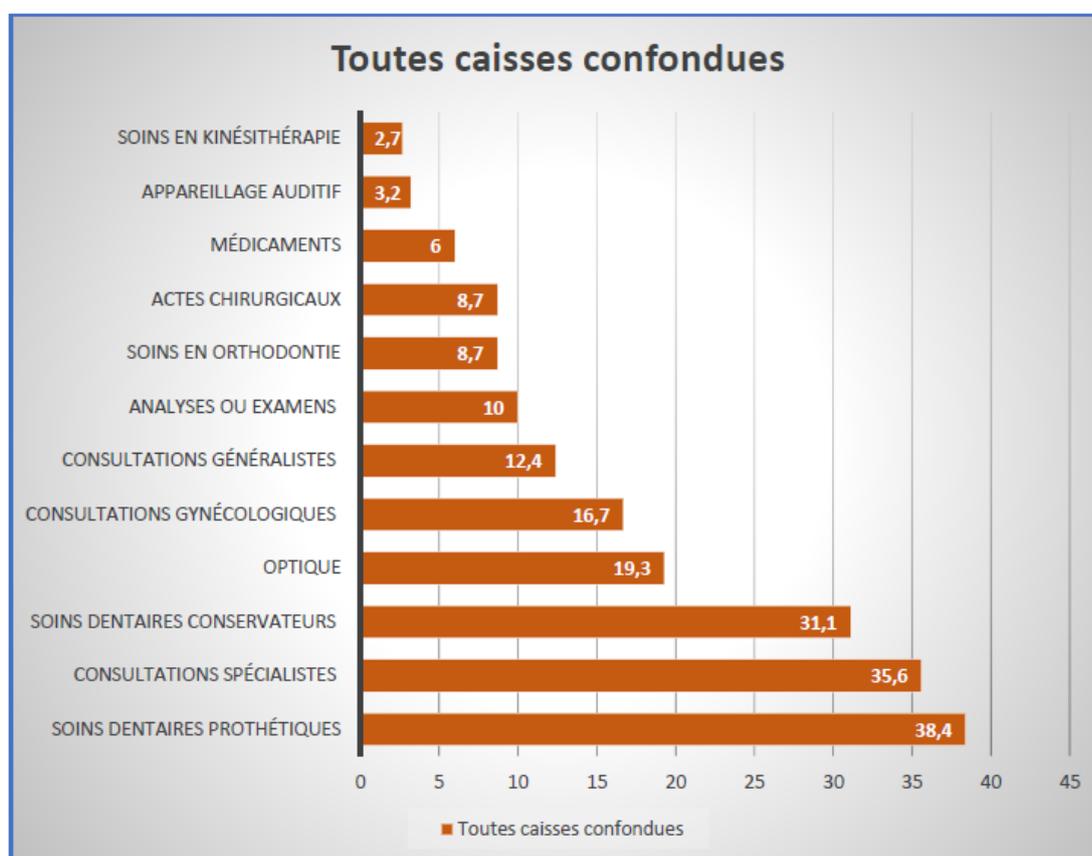
Complémentaires – BRS (extrait)

	Renonçant	Répondant
Complémentaire		
Non	18,3 %	11,1 %
Oui – AME	0,5 %	0,8 %
Oui – CMU-C*	18,9 %	20,8 %
Oui – Autre complémentaire	62,3 %	67,3 %

Champs = personne ayant fréquenté une des CPAM participant au baromètre et ayant accepté de répondre au questionnaire (répondant)

* La complémentaire santé solidaire (CSS ou C2S) a remplacé la CMU-C.

Typologie des renoncements aux soins

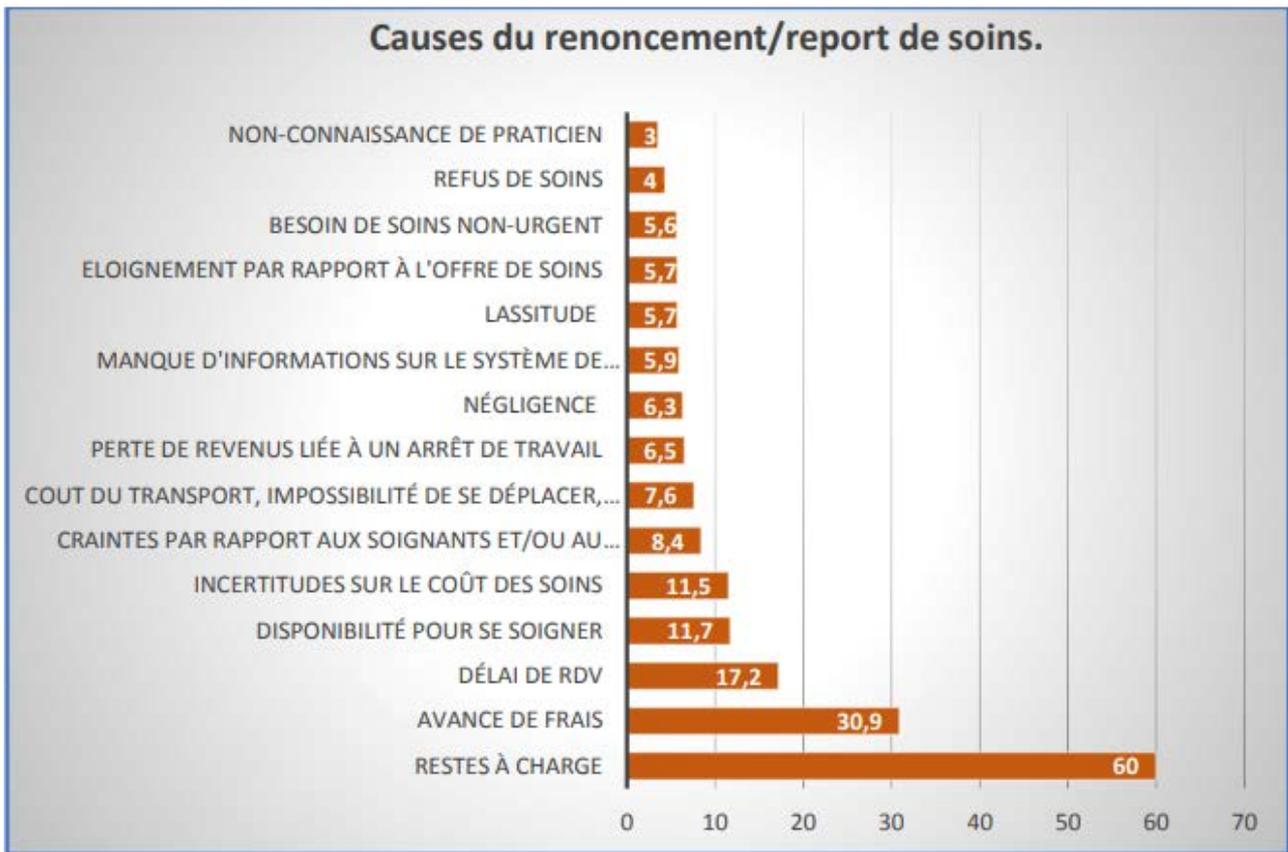


Lecture = 10 % des renoncants citent le renoncement/report d'analyses ou d'examens

NB : Les soins dentaires conservateurs ont pour but de conserver les dents. Les soins dentaires prothétiques consistent à la mise en place de prothèses.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	Session 2021
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI
	Page : 6/10

Les causes du renoncement de soins



Plusieurs réponses des répondants étaient possibles dans l'étude

Lecture = les incertitudes sur les coûts des soins sont évoquées par 11,5 % des renonçants

Annexe 2 – Le causes du renoncement aux soins

[...]

Les motifs de renoncement aux soins sont de différentes natures. Ils peuvent être liés à l'organisation du système de soins lui-même (répartition géographique et densité de l'offre de soins) ou à des contraintes individuelles (financières, sociales et culturelles). On parle dans ces situations de « renoncement-barrière ». Le renoncement peut aussi relever d'une défiance vis-à-vis de la médecine traditionnelle ou d'un désintérêt pour sa santé, par exemple. L'individu fait alors face à un « renoncement-refus » (Després et *al.*, 2011).

Dans le cadre d'enquêtes, il n'est pas toujours aisé d'identifier le principal motif de renoncement, différentes dimensions étant parfois imbriquées les unes aux autres. [...]

La DREES mène actuellement des travaux pour analyser les effets combinés des contraintes spatiales et financières et comprendre dans quelle mesure les effets de la pauvreté sur le renoncement aux soins peuvent être amplifiés par les contraintes d'accès aux soins. [...]

D'autres facteurs peuvent être également source de renoncement, tels que le manque de temps, la peur du médecin, le fait d'« attendre que ça passe » ou de ne pas connaître de bons médecins, ou encore la distance sociale et culturelle à l'égard du système de soins.

« Le non recours aux prestations sociales, Mise en perspective et données disponibles ».
Gonzales Lucie et Nauze-Fischer Emmanuelle.
Dossiers de la DRESS Juin 2020, n°57.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2021
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 8/10

Annexe 3 – 100% Santé

100% SANTÉ

UN ACCÈS À DES SOINS
DE QUALITÉ POUR TOUS

Améliorer l'accès aux soins

Trop de Français renoncent à des aides auditives,
des lunettes de vue ou des prothèses dentaires.

AUDIOLOGIE



Des malentendants
ne sont pas équipés⁽¹⁾

⁽¹⁾ SNDS et INSEE 2014

OPTIQUE



Renoncent aux
équipements optiques⁽²⁾

⁽²⁾ EHIS-ESPS, Drees-Irdes 2014

DENTAIRE



Renoncent aux
soins dentaires⁽²⁾



Des soins et un large choix d'équipements de qualité, 100% remboursés.

Une offre pour toutes les personnes bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la CMU-c.

Disponible auprès de tous les audioprothésistes, opticiens et dentistes conventionnés.

100% Santé se déploie progressivement à partir du 1^{er} janvier 2019

2019

- 200 €
en moyenne
par aide auditive⁽³⁾

2020

- 250 € supplémentaires
en moyenne
par aide auditive⁽³⁾

**Couronnes et bridges
100% pris en charge⁽³⁾**

**Lunettes de vue
100% prises en charge⁽³⁾**

2021

0 €
**TOUTE L'OFFRE
100% SANTÉ
100%
PRISE EN CHARGE⁽³⁾**

⁽³⁾ Valable uniquement sur les prestations de soins et d'équipements 100% Santé, 100% pris en charge après remboursement par l'Assurance Maladie et les complémentaires santé.

<https://solidarites-sante.gouv.fr>, Consulté le 29 septembre 2020.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	Session 2021
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI
	Page : 10/10